

Rapport d'investigation du coroner

Loi sur les coroners

à l'intention des familles,
des proches et des organismes
POUR la protection de LA VIE humaine

concernant le décès de



2022-03813

Le présent document constitue
une version dénominalisée du
rapport (sans le nom du défunt).
Celui-ci peut être obtenu dans
sa version originale, incluant le
nom du défunt, sur demande
adressée au Bureau du coroner.

Dr Jean-Marc Picard

BUREAU DU CORONER	
2022-05-30 Date de l'avis	2022-03813 N° de dossier
IDENTITÉ	
██████████ Prénom à la naissance	██████████ Nom à la naissance
79 ans Âge	Masculin Sexe
Québec Municipalité de résidence	Québec Province
	Canada Pays
DÉCÈS	
2022-05-30 Date du décès	Québec Municipalité du décès
Stationnement Lieu du décès	

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE DÉCÉDÉE

M. ██████████ a été identifié visuellement à l'urgence de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus par ses proches.

CIRCONSTANCES DU DÉCÈS

Le 30 mai 2022 vers 7 h M. ██████████ arrive au volant de son autobus scolaire à une l'école de Québec. Il doit transporter des enfants pour une sortie scolaire lors d'un trajet d'environ 130 km.

Les enfants montent dans l'autobus sous la surveillance de leur professeur respectif au nombre de deux. Quelques minutes avant le départ, les deux enseignants voient M. ██████████ sortir de son véhicule et marcher dans le stationnement. Cependant, l'un d'eux remarque qu'il a failli tomber sans raison apparente. Une fois les enfants assis, M. ██████████ retourne au volant de son autobus et regagne son siège. Subitement, il tombe vers l'avant, la tête sur le volant, la langue sortie et les lèvres bleuées.

Un membre du personnel scolaire, à l'extérieur du véhicule pour surveiller et assister le départ, a été témoin de l'événement. Aussitôt, elle fait sortir les enfants. Le 911 est contacté. Les manœuvres de réanimation sont entreprises par les deux professeurs. Un défibrillateur automatique est utilisé, mais le choc est déconseillé.

À leur arrivée les ambulanciers prennent la relève. M. ██████████ est inconscient et est intubé. Après plusieurs cycles d'analyse avec le défibrillateur, il n'y a aucune activité cardiaque. C'est alors que les ambulanciers cessent les manœuvres. Le décès a été constaté à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus.

EXAMEN EXTERNE, AUTOPSIE ET ANALYSES TOXICOLOGIQUES

Aucun examen n'a été demandé étant en présence d'une mort naturelle subite chez un individu très hypothéqué physiquement. J'ai retenu ce dossier devant les circonstances de ce décès.

ANALYSE

M. [REDACTED] avait une santé précaire. En effet, il avait une maladie pulmonaire obstructive chronique avec dyspnée à l'effort léger (monter des marches) et même au repos à quelques reprises. Il avait une hypertrophie concentrique sévère du ventricule gauche (cardiomégalie) responsable d'une insuffisance cardiaque diastolique avec surcharge. Il prenait des anticoagulants pour de la fibrillation auriculaire cardioversée en novembre 2018. Il présentait un important surpoids et il était diabétique sous hypoglycémifiants oraux. Il avait le syndrome d'apnée-hypopnée, dont le traitement avec « CPAP » a débuté en janvier 2021. Enfin, il faisait de l'hypertension artérielle.

Devant ces antécédents médicaux, il m'est difficile de comprendre que M. [REDACTED] respectait les qualifications réglementaires pour conduire un autobus scolaire. J'ai révisé son dernier rapport d'examen médical demandé par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) daté du 26 juillet 2021 pour valider son permis de conduire pour autobus. Or, ce rapport mentionne dans la section troubles cardiaques et vasculaires aucun problème de santé et que son diabète n'est pas contrôlé (glycémie 9.4 et l'hémoglobine glyquée est à 0,68). Cependant, aucune évaluation complémentaire de sa condition médicale n'a été recommandée à la SAAQ.

Un drame aurait pu se produire si cet événement était arrivé lors de la conduite, sur la voie publique. Il est questionnable qu'un individu ait toutes les classes (1, 2, 3, 4A, 4B, 4C, 5 et 6A) sur son permis de conduire à 79 ans avec la condition médicale de M. [REDACTED]

La SAAQ doit rendre plus rigoureux son processus d'évaluation médicale pour les personnes ayant de sérieux problèmes de santé.

CONCLUSION

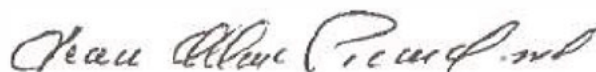
M. [REDACTED] [REDACTED] est décédé subitement probablement d'une origine cardiaque.

Il s'agit d'un décès naturel.

RECOMMANDATION

Je recommande à la Société de l'assurance automobile du Québec de rendre plus rigoureuse l'évaluation médicale des conducteurs et conductrices avec des classes de permis multiples et présentant des problèmes de santé.

Je soussigné, coroner, reconnais que la date indiquée, et les lieux, les causes, les circonstances décrits ci-dessus ont été établis au meilleur de ma connaissance, et ce, à la suite de mon investigation, en foi de quoi j'ai signé, à Québec, ce 11 mars 2024.



Dr Jean-Marc Picard, coroner